#### **PRTSGEOO**

## RÉPUBLIQUE DU BÉNIN Fratemité – Travail - Justice

### PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2017- 557 du 29 novembre 2017 autorisant Madame Ola Joice Dodzi KPADE à renoncer à la nationalité béninoise

# LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité béninoise ;
- vu le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité béninoise;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016;
- vu le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères;
- vu le décret n° 2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération;
- vu le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation;
- vu la requête en date à Cotonou (Bénin), du 02 août 2017 de Madame Ola Joice Dodzi KPADE et l'ensemble des pièces produites;
- sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 octobre 2017,

## DÉCRÈTE:

## Article premier

Madame **Ola Joice Dodzi KPADE**, de nationalité béninoise, née le 17 février 1973 à Lomé (Togo), fille de Koffi KPADE et de Sévérine DONOUVOSSI, est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

#### Article 2

Le présent décret ne porte atteinte ni à la validité des actes posés par Madame Ola Joice Dodzi KPADE, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

#### Article 3

Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le

29 novembre 2017

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Joseph DJOGBENOU

Aurélien AGBENONCI

AMPLIATIONS: PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MJL 8 - MAEC 2 - Autres Ministères 20 - Intéressée 1 - SGG 4 - JORB 1.